

**ARRETE ARS-PDL/DG/DST/2025/23**

***relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie  
Pays de la Loire***

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
PAYS DE LA LOIRE**

- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'article L1432-4 du code de la santé publique relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU les articles D1432-28 à D1432-53 du code de la santé publique relatifs à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;
- VU le décret du 15 février 2023 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2025/15 du 19 août 2025 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté ARS-PDL/DG/DST/2025/20 du 12 décembre 2025 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire ;
- VU les décisions ou les propositions transmises par les organismes concernés ;

**ARRETE**

**Article 1**

La commission spécialisée pour les prises en charge et les accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée ainsi qu'il suit :

**Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales**

**a) Un conseiller régional**

- Titulaire : **Mme Nathalie POIRIER**, conseillère régionale
- Suppléant : **Mme Anne BEAUCHEF**, conseillère régionale
- Suppléant : **M. Romann KERMANAC'H**, conseiller régional

**b) Deux présidents du conseil départemental, ou leurs représentants**

- Titulaire : la présidente du conseil départemental du Maine-et-Loire, ou sa représentante, Mme Marie-Paule CHESNEAU, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : Mme Françoise DAMAS, vice-présidente du conseil départemental  
Suppléant : Mme Marie-Pierre MARTIN, vice-présidente du conseil départemental
- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**c) Un représentant des groupements de communes**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**d) Un représentant des communes**

- Titulaire : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation  
Suppléant : Pas de désignation

**Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux**

**a) Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L 1114-1**

- Titulaire : M. Bruno MARTIN, représentant de l'association France Alzheimer  
Suppléant : En attente de désignation  
Suppléant : Mme Martine ROUTON, représentante de l'association Valentin Haüy
- Titulaire : M. Paul TEXIER, représentant d'APP France Handicap  
Suppléant : M. Bernard MALETTE, représentant de l'UNAPEI Pays de la Loire  
Suppléant : M. Jacques ROQUAND, représentant de la FNATH, Association des accidentés de la vie

**b) Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées**

- Titulaire : M. Etienne JUSSAUME, représentant de l'union territoriale des retraités CFDT au CDCA 72  
Suppléant : M. Gilbert CHARRIER, représentant de l'union départementale des retraités FO au CDCA 72  
Suppléant : Mme Monique PAILLARD, représentante de l'UDA au CDCA 53

- Titulaire : **Mme Bénédicte DOLO**, représentante de la fédération générale des retraités de la fonction publique au CDCA 49  
Suppléant : **Mme Laurence JOLLY**, représentante de la CFDT au CDCA 49  
Suppléant : *Pas de désignation*

**c) Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

- Titulaire : **Mme Christine LAMBERTS**, représentante de l'APAJH au CDMCA 44  
Suppléant : **Mme Sophie BIETTE**, représentante de l'ADAPEI au CDMCA 44  
Suppléant : **M. Daniel GERARD**, représentant de l'Association pour l'Aide aux Personnes Handicapées (ARTA) au CDMCA 44
- Titulaire : **Mme Marie-Thérèse FRONTEAU**, représentant le GEM Le Havre de vie à Challans au CDCA 85  
Suppléant : **M. Jacques FOURGEAUD**, représentant de l'APAJH 72/53 au CDCA 53  
Suppléant : **M. Jean-Pierre PEAUD**, représentant du comité départemental du sport adapté au CDCA 85

**Collège 3 : Représentants des conseils territoriaux de santé**

- Titulaire : **le président du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique**  
Suppléant : *Pas de désignation*  
Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 4 : Partenaires sociaux**

**a) Un représentant des organisations syndicales de salariés**

- Titulaire : **M. Vincent MEVEL**, représentant CFDT  
Suppléant : **Mme Amélie BOURCIER**, représentante CFDT  
Suppléant : **M. Gilles HARDOUIN**, représentant CFDT

**b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

- Titulaire : **M. Mathieu VERGER**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Pierre-Marie VIAUD**, représentant MEDEF  
Suppléant : **M. Norbert PADILLA**, représentant MEDEF

**c) Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

- Titulaire : **M. Eric JANAN**, élu de la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire  
Suppléant : **Mme Céline PALVADEAU**, directrice régionale des ressources humaines à la chambre des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire  
Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

- Titulaire : **M. Eric COUTAND**, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Suppléant : *Pas de désignation*

**Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales**

**a) Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

- Titulaire : **M. Olivier GARREAU**, représentant la FAS
- Suppléant : **Mme Cathy BELLEC**, représentant l'URIOPSS
- Suppléant : *Pas de désignation*

**d) Un représentant de la mutualité française**

- Titulaire : **Mme Cyrille PASTRE**, représentante de la Mutualité française
- Suppléant : **M. Didier FAUCHARD**, représentant de la Mutualité française
- Suppléant : **Mme Cécile SPENDER**, représentante de la Mutualité française

**Collège 7 : Offreurs des services de santé**

**e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Titulaire : **M. Jean-François LARRIEU**, représentant de l'URIOPSS
- Suppléant : **Mme Eugénie MALANDAIN**, représentante de l'URIOPSS, chargée de mission et conseils politiques de l'autonomie, santé, santé mentale
- Suppléant : **Mme Valérie DEMARLE**, représentante de l'URIOPSS, directrice générale de l'association Montjoie
- Titulaire : **M. Fabrice EVAIN**, représentant de la FEHAP, directeur général des Œuvres de Pen Bron
- Suppléant : **Mme Geneviève DELOSTAL**, représentante de la FEHAP, directrice du centre médico-social du Croisic
- Suppléant : **Mme Katell LE DELLIQU**, représentante de la FEHAP, directrice générale association Psy-activ
- Titulaire : **M. Ludovic HUSSE**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 72
- Suppléant : **M. Arnaud GOASGUEN**, représentant de NEXEM, directeur général de l'Adapeila
- Suppléant : **M. Xavier RICHARD**, représentant de NEXEM, directeur général de l'ADAPEI 49

- Titulaire : **M. Olivier CLAUDON**, représentant de NEXEM, directeur général de l'Adapei-Aria de Vendée
- Suppléant : **M. Mikael CLOAREC**, représentant la Croix Rouge Française, ESAT Jardin des Plantes, Doué-en-Anjou
- Suppléant : **Mme Maryline GUIBOURET**, représentant de NEXEM, directrice générale de l'APEI de Sablé-Solesmes

**f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées**

- Titulaire : **M. Bernard MORICEAU**, représentant de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées, directeur EHPAD Saint-Joseph - Nantes
- Suppléant : **Mme Véronique BORRIELLO**, représentante de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **M. Christophe BOULANGER**, directeur des opérations secteur médico-social, LNA santé
- Suppléant : **M. Willy SIRET**, directeur général, LNA santé
- Suppléant : *Pas de désignation*
- Titulaire : **Mme Céline MONTIGNY-FRAPY**, Pôle hospitalier et gérontologique Nord Sarthe
- Suppléant : **Mme Géraldine ROY**, EHPAD de Saint-Laurent-sur-Sèvre
- Suppléant : **Mme Julie RIVIERE**, EHPAD Mer et Pins – Saint-Brévin-les-Pins
- Titulaire : **M. Jamel KASMI**, directeur général Fondation Cémavie - Nantes
- Suppléant : **M. Jean-François QUEMERAIS**, directeur du Pôle Ligérien les Moncellières – Ingrandes-le-Fresne
- Suppléant : **Mme Séverine TERROM**, directrice du SSIAD ASSIEL – Ancenis-Saint-Géron

**g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales**

- Titulaire : **M. Daniel BERNIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : **Mme Amandine LE BARBIER**, représentant la Fédération des Acteurs de la Solidarité Pays de la Loire
- Suppléant : *Pas de désignation*

**o) Un représentant des URPS ayant la qualité de médecin**

- Titulaire : **Dr Anne-Marie LADEVEZE-CAYLA**, représentante de l'URPS médecins
- Suppléant : **Dr Zakary CAHOUCH**, représentant de l'URPS médecins
- Suppléant : **Dr Anthony MOUCHERE**, représentant de l'URPS biologistes

## **Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins**

- Titulaire : **Madame Jacqueline LE PENNEC**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **Monsieur Jean-Yves LE BIDEAU**, représentant CFE-CGC  
Suppléant : **Monsieur Alain HARDY**, représentant CFE-CGC
  
- Titulaire : **Mme Cécile ALLEMAN**, directrice générale, Les Capucins - Angers  
Suppléant : **M. Benjamin GABRIEL**, secrétaire général Hospi Grand Ouest, Clinique Jules Verne - Nantes  
Suppléant : *Pas de désignation*

### **Article 2**

Le secrétariat de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est assuré par l'agence régionale de santé Pays de la Loire.

### **Article 3**

Le présent arrêté abroge l'arrêté susvisé ARS-PDL/DG/DST/2025/15 du 19 août 2025 relatif à la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Pays de la Loire.

### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

### **Article 5**

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Nantes, le **12 décembre 2025**

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

**signé Jérôme JUMEL**